

DÉPARTEMENT des ALPES MARITIMES
PROCES VERBAL du REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GATTIERES

SEANCE DU 14 AVRIL 2022

Le quatorze avril deux mille vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes

<u>Nombre de membres :</u>			
Afférents au Conseil Municipal :	27	Certifié exécutoire compte tenu de : - L'affichage en Mairie le :	22/04/2022
En exercice :	27		
Qui ont pris part au vote :	27	- La transmission en Préfecture le :	22/04/2022

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, pour une séance ordinaire, sous la Présidence de Madame GUIT-NICOL Pascale, Maire.

La salle du conseil municipal est transférée Salle Louis Vogade pendant toute la durée des travaux de réhabilitation de la Mairie.

Etaient présent(e)s : Mesdames CAPRINI, MOIREAU, GIUJUZZA-NAVELLO adjointes, Messieurs LUPI-GRASSO, DALMASSO, CAVALLO, MORISSON adjoints, Mesdames HEYBERGER-PAUL, FERRARO, ROCHEREAU, NERINI, MARCHAND, GREC-MERESSE, Messieurs DRUSIAN, BONUCCI, CRASTES, GUENIN, TRUGLIO, PARAGE.

Absent(e)s et représenté(e)s :

Madame ODDO représentée par Madame MOIREAU,
Monsieur BONNET représenté par Monsieur DALMASSO,
Monsieur DERENNE représenté par Monsieur DRUSIAN,
Monsieur VALLAURI représenté par Madame GUIT-NICOL,
Madame DEBONO représentée par Madame CAPRINI,
Madame CREMONI représentée par Madame GIUJUZZA NAVELLO,
Madame SMOLDERS représentée par Monsieur TRUGLIO.

Absent(e)s et excusé(e)s : Néant.

Madame MARCHAND Caroline est élue secrétaire de séance.

34.2022 Budget primitif 2022 de la commune

Monsieur MORISSON présente les grandes lignes du budget primitif 2022.

Vu la délibération du 31 mars 2022 approuvant le compte administratif 2021 de la commune,

Vu la délibération du 14 avril 2022 adoptant l'affectation du résultat du compte administratif 2021 de la commune,

AR Prefecture

006-210600649-20220414-34_2022-DE
 Reçu le 22/04/2022
 Publié le 22/04/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Vu la délibération du 31 mars 2022 portant débat d'orientation budgétaire,

Ce budget primitif 2022 est équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Pour mémoire Budget Global 2021	Proposition B.P. 2022	
Chapitre	022	Dépenses Imprévues	500 000,00 €	400 000,00 €
Chapitre	023	Virement à la section d'investissement	450 000,00 €	450 000,00 €
Chapitre	011	Charges à caractère général	2 754 021,00 €	2 841 581,26 €
Chapitre	012	Charges de personnel	2 875 250,00 €	2 903 196,00 €
Chapitre	014	Atténuation de produits	144 000,00 €	147 500,00 €
Chapitre	65	Autres charges de gestion courante	652 838,00 €	724 626,00 €
Chapitre	66	Charges financières	25 739,00 €	21 528,00 €
Chapitre	67	Charges exceptionnelles	615 300,00 €	768 200,00 €
Chapitre	042/68	Dotations aux amortissement et provisions	297 350,00 €	330 650,00 €
Total Dépenses Fonctionnement		8 314 498,00 €	8 587 281,26 €	

RECETTES		Pour mémoire Budget Global 2021	Proposition B.P. 2022	
Chapitre	002	Excédent antérieur reporté	3 490 000,00 €	3 720 159,26 €
Chapitre	013	Atténuation de charges	15 000,00 €	5 000,00 €
Chapitre	70	Produits des services du domaine / ventes	358 350,00 €	388 530,00 €
Chapitre	73	Impôts et Taxes	3 745 082,00 €	3 861 738,00 €
Chapitre	74	Dotations, Subventions, participations	378 630,00 €	262 350,00 €
Chapitre	75	Produits de gestion courante	213 655,00 €	229 200,00 €
Chapitre	77	Produits exceptionnels	50 000,00 €	- €
Chapitre	042/72	Travaux en régie	19 500,00 €	50 000,00 €
Chapitre	042/77	Subventions d'investissement	44 281,00 €	70 304,00 €
Total Recettes Fonctionnement		8 314 498,00 €	8 587 281,26 €	

Monsieur MORISSON présente l'ensemble des demandes de subventions émises par les associations et propose les aides suivantes pour un montant total de 82 600 € (voir tableau joint).

Subvention de fonctionnement aux organismes publics :

CCAS	14 500 €
Caisse des École	49 000 €
Total	53 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses d'investissement s'élève à **6 015 863,29 €** dont :

Budget primitif **3 378 148,80 €** et Restes À Réaliser **2 637 714,49 €**.

AR Prefecture

006-210600649-20220414-34_2022-DE
Reçu le 22/04/2022
Publié le 22/04/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Dépenses		Propositions nouvelles	Vote BP	Restes à réaliser N-1 *	Total Budget
Dépenses d'ordre d'investissement					
Chap	040	Opérations d'ordre et de transfert entre sections			
		dont amortissement subventions d'investissement	70 304,00 €		70 304,00 €
		dont travaux en régie	50 000,00 €		50 000,00 €
Chap	041	Opérations Patrimoniales	1 270,00 €		1 270,00 €
Total Dépenses d'ordre d'investissement		121 574,00 €			121 574,00 €
Dépenses financières					
Chap	16	Opérations financières			
		Capital de la dette	156 355,00 €		156 355,00 €
		Autre dette	4 000,00 €		
		Divers opérations financières	2 000,00 €		2 000,00 €
Chap	20	Dépenses imprévues	200 000,00 €		200 000,00 €
Chap	27	Autres immobilisations financières	- €	392 000,00 €	- €
Total Dépenses financières		362 355,00 €		392 000,00 €	754 355,00 €

AR Prefecture

006-210600649-20220414-34_2022-DE
 Reçu le 22/04/2022
 Publié le 22/04/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Dépenses		Propositions nouvelles	Vote BP	Restes à réaliser N-1 *	Total Budget
Dépenses d'équipement					
Chap	20 Immobilisations incorporelles	- €			- €
Chap	204 Subvention d'équipement versées	70 000,00 €			70 000,00 €
Total Opérations					
	905 Matériel Informatique	51 060,00 €		2 330,00 €	53 390,00 €
	906 Matériel de Bureau	10 700,00 €			10 700,00 €
	910 Voiries rurales	351 500,00 €			351 500,00 €
	911 Voiries communales	83 000,00 €			83 000,00 €
	912 Reseaux eaux pluviales	- €			- €
	913 Logements sociaux	38 800,00 €			38 800,00 €
	914 Restructuration mairie	600 500,00 €		1 480 520,27 €	2 081 020,27 €
	919 Travaux crèche	141 000,00 €			141 000,00 €
	920 Divers constructions	351 000,00 €		781,63 €	351 781,63 €
	923 Garderie municipale	2 575,00 €			2 575,00 €
	924 Matériel scolaire	1 984,80 €			1 984,80 €
	926 Sécurité bâtiments	1 500,00 €			1 500,00 €
	927 Restruct. Groupes scolaires	18 000,00 €			18 000,00 €
	929 Œuvres d'art	5 000,00 €			5 000,00 €
	931 Agencement, Aménagement Terrains	2 950,00 €			2 950,00 €
	932 Eglise Presbytère	35 000,00 €			35 000,00 €
	934 Cimetière	24 000,00 €			24 000,00 €
	935 Sécurité des Parcs automobiles	30 500,00 €		5 531,59 €	36 031,59 €
	937 Construction bâtiment Service Technique	8 000,00 €			8 000,00 €
	938 Médiathèque numérique	3 200,00 €			3 200,00 €
	940 Achats-ventes immobilières	887 800,00 €		755 000,00 €	1 642 800,00 €
	942 Jardin d'enfants	12 000,00 €			12 000,00 €
	945 Réhabilitation La Calade	8 000,00 €			8 000,00 €
	947 Acquisition matériel restauration	12 500,00 €			12 500,00 €
	948 Acqu. mobiliers urbains, matériel et outillage	77 550,00 €		1 551 €	79 101,00 €
	949 Cadre de vie aménagement urbain	36 100,00 €			36 100,00 €
	951 Construction éco structure	30 000,00 €			30 000,00 €
Total Dépenses d'équipement		2 894 219,80 €		2 245 714,49 €	5 139 934,29 €
Total Dépenses réelles d'investissement		3 256 574,80 €		2 637 714,49 €	5 894 289,29 €
Chap	001 Résultat antérieur reporté	- €		- €	- €
Total Dépenses d'investissement		3 378 148,80 €		2 637 714,49 €	6 015 863,29 €

AR Prefecture

006-210600649-20220414-34_2022-DE
 Reçu le 22/04/2022
 Publié le 22/04/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

Le montant total des recettes d'investissement s'élève à **6 015 863,29 €** dont :

Budget primitif **4 134 164,79 €** et Restes À Réaliser **1 881 698,50 €**.

Recettes	Propositions nouvelles	Vote BP	Restes à réaliser N-1 *	Total Budget
Recettes d'ordre				
Chap 021 Virement de la section d'investissement	450 000,00 €			450 000,00 €
Chap 040 Amortissement des Immobilisations	330 650,00 €			330 650,00 €
Chap 041 Intégration frais études	1 270,00 €			1 270,00 €
TOTAL Recettes d'ordre	781 920,00 €			781 920,00 €
Recettes réelles				
Chap 024 Produit des cessions d'immobilisations	- €		850 000,00 €	850 000,00 €
Recettes financières				
dont Cautions loyers	2 000,00 €			2 000,00 €
Dotations, Fonds Divers et réserve (hors 1068)	150 000,00 €			150 000,00 €
Excedent fonct° Capitalisé (1068)	900 000,00 €			900 000,00 €
Produits des cessions d'immobilisations	- €			- €
Total Recettes Financières	1 052 000,00 €		850 000,00 €	1 902 000,00 €
Recettes d'équipement (opérations)				
Subventions d'investissement recues	- €		1 031 698,50 €	1 031 698,50 €
Emprunts	645 000,00 €			645 000,00 €
Total Recettes d'équipement	645 000,00 €		1 031 698,50 €	1 676 698,50 €
Total Recettes réelles	1 697 000,00		1 881 698,50 €	3 578 698,50 €
Chap 001 Résultat antérieur reporté (001)	1 655 244,79 €		- €	1 655 244,79 €
Total Recettes Investissement	4 134 164,79 €		1 881 698,50 €	6 015 863,29 €

* Il est rappelé que par délibération du 20/01/2022 la commune a adopté les restes à réaliser 2021 d'un montant de 2 637 714,49 € en dépenses et 1 881 698,50 € en recettes d'investissement.

Ceux-ci sont réintégrés dans le cadre du budget primitif 2022.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter dans le cadre du budget primitif 2022 de la commune :

- les subventions à verser aux organismes publics et associations,
- la section de fonctionnement du budget primitif 2022 de la commune telle que présentée ci avant, votée au chapitre,
- la section d'investissement du budget primitif 2022 de la commune telle que présentée ci avant, votée au chapitre et à l'opération en ce qui concerne les dépenses d'équipement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte, dans le cadre du budget primitif 2022 de la commune, les subventions à verser aux organismes publics et associations étant précisé que certains élus membres de certaines associations ont souhaité ne pas prendre part au vote notamment pour :

- l'association Anciens Marins Ammac : Madame ROCHEREAU et Monsieur BONUCCI,

AR Prefecture

006-210600649-20220414-34_2022-DE
Reçu le 22/04/2022
Publié le 22/04/2022

République Française

Loi du 5 Avril 1884 - article 56

- l'association « **UNC Section Gattières** » : **Monsieur CRASTES, Madame ROCHEREAU,**
- l'association des Parents d'Elèves de l'école Léon Mourraille : **Madame HEYBERGER-PAUL,**
- l'association « **OPUS** » : **Monsieur BONUCCI**
- l'association « **Sarments Gattiérois** » : **Monsieur CRASTES, Madame FERRARO, Madame ROCHEREAU,**
- l'association « **Africa** » : **Monsieur DRUSIAN**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte :

- la section de fonctionnement du budget primitif 2021 de la commune telle que présentée ci avant, votée au chapitre,
- la section d'investissement du budget primitif 2021 de la commune telle que présentée ci avant, votée au chapitre et à l'opération en ce qui concerne les dépenses d'équipement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,